

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix,
Le 28 juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Etaient présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Jacqueline LETISSIER, Valérie LOURY, Hélène MAIRESSE

Messieurs Max MANNÉ, Pascal ARDOUIN, Julien CLAVÉRO, Gérard GUERRE, François MARTIN, Eric PINAUD, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés : Mesdames Frédérique ESCANDE (a donné pouvoir à J. Scarpetta), Bridget LOUSA (a donné pouvoir à V. Loury) , Messieurs Michel GROH (a donné pouvoir à Luc Urbain), Régis DAGORY (a donné pouvoir à J.Letissier), Jean-Yves LEGROS (a donné pouvoir à P.Ardouin),

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Scarpetta

Date de convocation	23 juin 2010	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	23 juin 2010		Présents	14
			Votants	19

A 20 heures 30, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 - INTERCOMMUNALITE – ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE L'INTERCOMMUNALITE « GALLY MAULDRE » REUNISSANT ANDELU, BAZEMONT, CHAVENAY, CRESPIERES, DAVRON, FEUCHEROLLES, HERBEVILLE, MAREIL SUR MAULDRE, MAULE, MONTAINVILLE, SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Monsieur le Maire rappelle que des discussions ont été engagées entre les communes d' Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil sur Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche afin de créer une intercommunalité.

Il s'avère nécessaire pour atteindre cet objectif :

1 - de créer une association de préfiguration pour définir le projet de la future communauté de communes en réalisant des études portant sur les aspects financiers, juridiques et techniques.

2 – que chaque commune intéressée y adhère

Accord unanime du Conseil pour :

- ☛ L'adhésion de la Commune à cette «Association de préfiguration de l'intercommunalité Gally Mauldre» qui réunirait les communes fondatrices de Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespieres, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil sur Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche ainsi que toute autre commune souhaitant adhérer aux statuts,
- ☛ Le versement initial d'une cotisation de 100€, étant entendu qu'une cotisation fixée par habitant sera déterminée le moment venu par le Conseil d'Administration,
- ☛ l'inscription des crédits correspondants au chapitre 011 des budgets 2010 et suivants,
- ☛ la désignation pour siéger au sein de l'association :

Deux représentants titulaires :

- Monsieur Max MANNÉ, Maire
- Monsieur Michel GROH, 1^{er} Adjoint

Deux représentants suppléants :

- Monsieur Luc URBAIN
- Monsieur François MARTIN

2 - INONDATIONS DU 12 JUIN 2010 – DEPOT DE PLAINTE DEVANT TGI

Suite aux fortes pluies qui se sont abattues sur la Commune le 12 juin 2010 au matin, de nouveau les rues et certaines habitations du Bourg situées:

- chemin de la Cavée
- entrée chemin des Deux Croix
- rue Noblet Gandon
- Place du Monument aux Morts
- rue Degly Maillot
- ruelle du Château

ont été envahies d'eau et de boues en provenance des champs situés en amont du chemin de la Cavée.

Les mêmes dégâts sont constatés de façon récurrente à chaque phénomène météorologique de forte intensité.

Suite aux catastrophes de mai 2000, la Commune a engagé une étude importante montrant la nécessité de créer des aménagements en amont du chemin de la Cavée (type bassins de retenue).

Ces aménagements n'ont pu être réalisés du fait de l'opposition de certains propriétaires de parcelles agricoles.

Monsieur le Maire indique qu'il va reprendre les négociations avec les agriculteurs concernés.

Mais considérant qu'il n'est plus possible de retarder indéfiniment les travaux, il propose parallèlement d'engager une action en justice afin de faire reconnaître par le juge la responsabilité de certains propriétaires pour les inciter voire les contraindre à négocier avec la Commune la vente de parcelles.

Le Conseil Municipal, à la majorité (18 voix pour – 1 abstention M. Roche), **AUTORISE** le Maire à engager une procédure devant le Tribunal de Grande Instance afin de solliciter une expertise pour lui donner les moyens d'agir, autant que possible en accord avec les propriétaires des parcelles agricoles concernées ou si besoin était, en les y contraignant et **DESIGNE** Maître Jean-Louis ROCHE en qualité d'avocat de la Commune.

Dans l'attente de résultats, un "dos d'âne" provisoire va être aménagé à l'entrée de la ruelle du Château qui a particulièrement été inondée. De même le nombre de bêches se trouvant en haut du chemin de la Cavée va être augmenté.

3 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRES DE L'AVENUE DE CHAVOYE

Par délibération du 9 novembre 2010, le Conseil a autorisé le Maire à acquérir une parcelle de 195m² environs cadastrée AD50 située avenue de Chavoys permettant de créer, si nécessaire, un accès à un espace plus grand destiné à agrandir le parking du centre commercial.

Il convient de préciser que le coût d'acquisition de ce terrain sera forfaitairement de 10 000 euros net vendeur (et non 9.750 euros comme indiqué le 9 novembre 2009). Accord unanime.

4 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX SORTIES DE VILLAGE (route de Rambouillet et route de Mantes) – honoraires de maîtrise d'œuvre

Notre projet d'enfouissement des réseaux aériens aux sorties de village prend forme :

- Route de Rambouillet (à partir du croisement avec la Rue Degly Maillot - sortie du village vers Beynes)
- Route de Mantes (du parking près du rond point de la Place de Mareil jusqu'à la sortie du village vers Maule)

Accord unanime pour fixer les honoraires de maîtrise d'œuvre du cabinet SOLER INGENIERIE à un montant forfaitaire de 13.000 euros hors taxes. Les crédits figurent au budget 2010.

5 - EGLISE -: restauration de la cloche – honoraires de maîtrise d'oeuvre

Considérant la complexité du projet susvisé, accord unanime pour fixer le taux de rémunération de l'architecte M. Pascal LEJARRE à 13% du montant des travaux (au lieu de 10% envisagé à l'origine du projet).

Il est rappelé que les travaux sont estimés à 46 500 € ht.

6 - CANTINE SCOLAIRE : choix du gestionnaire et prix du repas au 1^{er} septembre 2010

Le contrat actuel avec la société APETITO chargée de la fourniture et confection des repas dans notre cantine scolaire arrivant à terme en juin 2010, une consultation a été menée.

Deux réponses nous sont parvenues. L'étude de celles-ci montre clairement que l'offre de la société APETITO est la plus intéressante.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de signer de nouveau un contrat de trois ans avec APETITO. Accord unanime.

Le prix du repas s'élèvera à :

	maternelles	élémentaires	adultes
total ht	2.9300 €	3.0600 €	3.9800 €
total ttc (TVA = 5.5%)	3.0912 €	3.2283 €	4.1989 €

Date d'effet : 1^{er} septembre 2010

7 - PRIX DU TICKET DE CANTINE SCOLAIRE

Le coût de revient réel d'un repas étant de 6,45 euros en 2009/2010, le Conseil, à l'unanimité décide d'augmenter de 1,20% le prix du ticket de cantine (= augmentation du coût de la vie) soit un repas à

Repas enfant = 4,22 euros - Repas adulte = 5,77 euros

8 - GARDERIE PERISCOLAIRE ET ETUDE SURVEILLEE - tarifs

Augmentation de 1,20% des tarifs au 1er septembre 2010 soit :

				tarifs 2010/2011
étude surveillée			16h30-18h00	3.24 €
garderie	présence régulière	matin	7h30-8h45	2.38 €
		après-midi	16h30-19h00	3.24 €
		matin et après-midi		4.87 €
		enfant de l'ES rejoignant la garderie	18h00-19h00	0.55 €
	présence non régulière	dépannage		50% en plus du tarif régulier

Tarif dégressif (excepté enfants extra-muros) -25 % pour le 2^{ème} enfant et – 50 % à partir du 3^{ème} enfant

Accord unanime.

9 - REMUNERATION DE LA VACATION D'ETUDE SURVEILLEE

Accord unanime pour augmenter de 1% la vacation d'étude surveillée à l'école primaire soit au 1^{er} septembre 2010 :

- vacation d'une heure et demi (16h30 à 18h) = 23,60 euros bruts

10 - FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Sur proposition du Maire, accord unanime pour une augmentation de 0,09 % des loyers communaux au 1^{er} juillet 2010 soit :

LOGEMENT	loyer au 1/7/2010	redevance pour utilité de service au 1/07/2010
allée des Crayons	744.32 €	401.93 €
chemin des tennis	734.40 €	396.57 €
chemin de riche	707.11 €	381.83 €
10, rue Degly Maillot	818.75 €	442.12 €
place de Mareil logt 1-2 chbres	726.46 €	392.29 €
place de Mareil logt 2-2 chbres	747.89 €	403.86 €
place de Mareil logt 3-studio	303.48 €	163.88 €
place de Mareil logt 4-1 chbre	460.69 €	248.77 €

11 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES COMMUNALES

Au 1er juillet 2010, les participations aux frais de fonctionnement des salles communales sont fixées ainsi qu'il suit :

	GRANDE SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE	DEMI-SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE	SALLE DES FETES RD 307
WEEK-END COMPLET (samedi & dimanche)	410 €	256€	
SAMEDI (toute la journée -salle doit être libérée avant 9h le lendemain matin)*	266€	174€	
DIMANCHE (de 9h jusqu'à 22h)	246€	164€	
VIN D'HONNEUR (jusqu'à 22 heures- durée maximale 4 heures)	179€	112€	
Location de la salle pour l'organisation de spectacles payants ou pour des activités artistiques et culturelles (à l'exception de ceux organisés par des associations mareilloises ou les écoles de Mareil S/Mauldre)			500€
Frais de nettoyage de la salle			75€
Frais de nettoyage quand repas avec utilisation de la cuisine			100€
Chèque de caution	500€	500€	500€

Accord unanime

12 - TARIFS DE LA MICROCRECHE A COMPTER DE SON OUVERTURE LE 23 AOUT 2010

Une convention a été signée entre la Commune et la société LA PART DE REVE gestionnaire désigné pour notre microcrèche.

Pour information des élus, Monsieur le Maire expose les tarifs qui seront pratiqués dès l'ouverture le 23 août 2010 :

extrait du règlement :

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle forfaitaire sur 12 mois.

Le tarif est basé sur un forfait d'heure réservée mensuellement et varie en fonction des revenus de la famille.

A titre d'information à la date du 12 avril 2010, les tranches sont les suivantes:

définition de la tranche de Tarifs

Revenu imposable	nb d'enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	chaque enfant suivant
	Tranche A	R < 20.590 €	R < 23.095 €	R < 26.738 €	suppl. : 3643€
Tranche B	20.059 < R <= 44.576 €	23.095 < R <= 51.322 €	26.738 < R <= 59.418 €	3643€ < suppl. R <= 8.096€	
Tranche C	44.576 < R <= 100.000 €	51.322 < R <= 115.135 €	59.418 < R <= 133.297 €	8096€ < suppl. R <= 18.161€	
Tranche D ou Extra-muros	R > 100.000€	R > 115.135€	R > 133.297€	suppl. : 18.161€	

Tarifs mensuels sur 12 mois	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D et extra-muros
Forfait de Base: 5 jours et 10 heures maxi	989,00 €	1 046,50 €	1 104,00 €	1 159,58 €
1/2 heures supplémentaires Forfait 5 jours	49,45 €	52,33 €	55,20 €	57,98 €
Forfait 4 jours et 10 heures maxi	890,10 €	941,85 €	993,60 €	1 043,63 €
1/2 heures supplémentaires Forfait 4 jours	44,51 €	47,09 €	49,68 €	52,18 €
Forfait 1 journée par semaine 10 heures	237,25 €			
Tarif Horaire Forfaitaire	5,16 €	5,46 €	5,76 €	6,05 €

Accueil occasionnel

Tarif Horaire	6,20 €	6,50 €	6,90 €	7,20 €
---------------	--------	--------	--------	--------

La participation est révisée une fois par an, en septembre.

Déduction faite de l'aide de la CAF,

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D et extra-muros
coût net mensuel restant à la charge des parents	182 €	350 €	520 €	575 €

Auquel il convient de rajouter un crédit d'impôt égal à 50% du montant des frais de garde dans la limite de 2300€ soit une réduction égale à 1150 € maximum par an et par enfant.

Le coût de la participation communale devrait être de l'ordre de 10 000 euros par an pour 10 enfants accueillis.

En ce qui concerne les travaux, ceux-ci se sont élevés à environ 150 000 euros dont 70% subventionnés.

La Mairie a reçu 18 demandes de place, seules 10 ont pu être honorées.

13 -SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES (SIDOMPE): RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2009

Madame Hélène MAIRESSE, Conseillère municipale et déléguée de la Commune auprès du SIDOMPE, procède à la présentation du rapport d'activités 2009 de ce syndicat.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

14- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE (SIRYAE) RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2009

Monsieur Eric PINAUD, Conseiller municipal et délégué de la Commune auprès du SIRYAE, procède à la présentation du rapport d'activités 2009 de ce syndicat .

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

15 – QUESTIONS DIVERSES

☛ Place de Mareil (précision apportée aux conseillers suite au conseil du 10 mai 2010) : la régularisation du Département porte sur le terrain d'emprise du bâtiment communal situé au n° 3 mais également sur le parking situé devant l'agence immobilière.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.

☛ le concert à l'église de Mareil S/M a été de grande qualité de même que le gala de danse .

☛ la fête de la musique a eu du succès malgré une météo capricieuse. Le feu d'artifice a été apprécié de tous. Il a coûté 2700 euros.

☛ une démonstration du système de téléassistance sera organisée à la rentrée auprès des Anciens.

☛ l'Intermarché rouvrira ses portes le 2 juillet, la commission de sécurité d'arrondissement ayant émis un avis favorable.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire

Max MANNÉ